



**PRÉFET
DU CHER**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

PRÉFET DU CHER
Avis d'enquête publique unique
Installations classées pour la protection de l'environnement

- ➔ **OBJET** : Demandes d'autorisation environnementale et de permis de construire pour la construction et l'exploitation d'une plateforme logistique sur la commune de Vierzon
- ➔ **DEMANDEUR** : société VIRTUO Vierzon SARL - 2-22 place des Vins de France – 75012 PARIS

➔ **EMPLACEMENT DES INSTALLATIONS** : « ZAC du parc technologique de Sologne » 18100 VIERZON

➔ **DUREE DE L'ENQUÊTE** : 32 jours, du lundi 13 mars 2023 à partir de 9h00 au jeudi 13 avril 2023 à 12h00

➔ **LE DOSSIER D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE** comprenant les pièces de procédure relatives à cette enquête publique unique dont la demande d'autorisation environnementale et la demande de permis de construire, l'avis de l'autorité environnementale et la réponse du responsable du projet est déposé sur le site internet des services de l'État dans le Cher (www.cher.gouv.fr) et à la mairie de Vierzon où le public pourra en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie.

Un poste informatique sera mis à la disposition du public, pendant la durée de l'enquête, à la mairie de Vierzon.

➔ **LES OBSERVATIONS DU PUBLIC** pourront être formulées sur le registre ouvert à cet effet à la mairie de Vierzon, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie. Elles pourront être adressées par voie postale ou remises directement au commissaire enquêteur à la mairie de Vierzon pendant la durée de l'enquête. Elles seront annexées au registre d'enquête et consultables en mairie pendant la durée de l'enquête.

Le public pourra également formuler ses observations, pendant la durée de l'enquête, sur le registre d'enquête publique dématérialisé à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/4490> ou via l'adresse mail suivante : enquete-publique-4490@registre-dematerialise.fr. Ces observations, émises par voie électronique pendant la durée de l'enquête, seront consultables sur le site internet des services de l'État (www.cher.gouv.fr).

➔ Les informations relatives au projet considéré pourront être obtenues auprès du chef du projet : société VIRTUO Vierzon SARL – 2-22 place des vins de France – Mme Mélanie CAHIN – tél. : 01-40-21-19-60 – courriel : contact@virtuo-property.com

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès du préfet du Cher - direction des collectivités locales et de la coordination interministérielle - service de la coordination interministérielle et de l'appui territorial - bureau des installations classées pour la protection de l'environnement – place Marcel Plaisant – CS 60022 – 18 020 Bourges CEDEX – dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête.

➔ M. Joseph CROS, ingénieur militaire en retraite, désigné en qualité de commissaire enquêteur par le tribunal administratif d'Orléans, se tiendra à la disposition du public à la mairie de Vierzon :

- le lundi 13 mars 2023 de 9h00 à 12h00,
- le mercredi 22 mars 2023 de 9h00 à 12h00,
- le vendredi 31 mars 2023 de 14h00 à 17h00,
- le vendredi 7 avril 2023 de 14h00 à 17h00,
- le jeudi 13 avril 2023 de 9h00 à 12h00.

➔ L'ensemble des mesures barrières et de distanciation physique devront être observées lors de la consultation du dossier, lors du dépôt des observations et lors des permanences avec le commissaire enquêteur.

➔ Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront consultables, pendant un an à compter de la clôture de l'enquête publique unique, à la mairie de Vierzon, à la préfecture du Cher - direction des collectivités locales et de la coordination interministérielle - service de la coordination interministérielle et de l'appui territorial - bureau des installations classées pour la protection de l'environnement. Ils seront également consultables pendant cette période sur le site internet des services de l'État dans le Cher.

➔ À l'issue de la procédure réglementaire, le préfet prendra un arrêté de refus ou d'autorisation environnementale assorti de prescriptions. La maire de Vierzon délivrera ou refusera le permis de construire.